



Vol de cheque et encaissement pour une somme de +10 000€

Par **loulou22000**, le **07/05/2016** à **11:43**

Bonjour

Que risque les personnes (petite fille et enfant de la victime) pour avoir ,sans procuration,fait un virement du livret d'une personne (agee et dans le coma) vers le compte cheque de cette meme personne,puis fait un cheque pour le mettre sur son compte en imitant sa signature....cela fait 2 ans de ca!

Quelles sont les demarches a suivre pour la plainte?

Peut on se procurer a la banque les documents de virement...etc?

Merci

Par **jos38**, le **08/05/2016** à **17:12**

bonsoir. allez voir un avocat.le virement a pu se faire par internet si la fille de la victime avait le code d'accès aux comptes. sinon, la banque pourra faire les recherches mais elle fait payer les photocopies assez cher mais cela vaut peut-être le coup, voyez avec votre avocat. vous devez avoir quelques documents en main si vous vous êtes rendu compte de ces malversations